



## Qui peut effectuer une demande de remboursement ?

Une demande de remboursement peut s'effectuer par toute personne ayant procédé à une inscription sur la Plateforme scolaire de MARTINIQUE TRANSPORT.

## Comment puis-je envoyer une demande de remboursement ?

Dossier complet à retourner à l'adresse suivante (sur place ou voie postale) :

### **MARTINIQUE TRANSPORT**

Rue Gaston DEFFERRE  
CS 70473  
97256 FORT-DE-FRANCE

## Quelles pièces du dossier dois-je fournir avec ma demande de remboursement ?

- **Un courrier adressé au président de MARTINIQUE TRANSPORT** stipulant le motif de cette demande.
- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)**
- **Une preuve de paiement** qui peut être
  - > Le ticket de carte bancaire en cas de paiement en ligne
  - > Un extrait du relevé de compte pour tout autre type de paiement
- **Certificat de fin de scolarité**
- **Un justificatif de domicile** (en cas de changement d'adresse)
- **Certificat de scolarité** (en cas de changement d'établissements)
- **Le titre de transport scolaire** (en cas d'annulation) etc ...
- **La notification MMPH** en cas d'exonération pour un élève en situation de handicap
- 

## Quels sont les modes de remboursement ?

<b>Annulation avant le 15 Septembre</b>	<b>Annulation entre le 15 et fin Septembre</b>	<b>Annulation entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 24 décembre</b>	<b>Annulation au-delà</b>
Remboursement de 90% du coût	Remboursement de 80% du coût	Remboursement de 50 % du coût	Pas de remboursement